

## **CONCOURS FRANCOPHONIE 2019**

L'Institut français de Chypre et le Ministère de l'Éducation et de la Culture proposent le concours de la Francophonie pour l'année scolaire 2018-2019 sur le thème :

### **Promouvoir les valeurs communes à la Francophonie et à l'Europe à travers une courte scène de théâtre en français**

#### **RÈGLEMENT**

##### **Article 1 – Participation**

Ce concours s'adresse aux classes de collèges, de lycées et d'écoles techniques, publics et privés, de la République de Chypre. Les élèves ayant la nationalité d'un pays francophone en sont exclus.

##### **Article 2 – Inscription**

Chaque groupe candidat sera composé de deux élèves et placé sous la responsabilité d'un enseignant de français de son établissement.

Chaque enseignant ne pourra présenter que 3 groupes par établissement dans lequel il exerce. Celui-ci inscrira son groupe/ses groupes auprès de l'Institut français de Chypre.

L'inscription se fera **obligatoirement par voie électronique**, en remplissant le formulaire sous le lien suivant : <https://goo.gl/forms/EK1gUyFLLpxL1Naz1>

L'enseignant recevra immédiatement une confirmation d'inscription par courriel à l'adresse électronique qu'il aura indiquée dans le formulaire en ligne. **Cette confirmation d'inscription au concours devra être imprimée, puis signée par le chef d'établissement et comporter le cachet de l'établissement.**

**Cette confirmation sera ensuite déposée ou envoyée par courrier à l'Inspectorat de français à l'adresse suivante : Γωνία Κίμωνος και Θουκιδίδου, Ακρόπολη, 1434 Λευκωσία (τηλέφωνα: 22800766 / 22809575). Elle sera obligatoirement accompagnée du formulaire de droit à l'image signé pour chaque élève participant par ses parents.**

*Attention : seules les productions pour lesquelles les formulaires de droit à l'image auront été signés pourront être prises en compte pour le concours.*

**La date limite pour l'inscription en ligne est fixée au lundi 10 décembre 2018 à 15h.**

La date limite de réception par l'Inspectorat de français de la confirmation d'inscription imprimée et du formulaire de droit à l'image est fixée au **jeudi 20 décembre**.

À l'issue de la phase d'inscription, chaque groupe se verra attribuer un numéro d'inscription unique dans un courriel adressé à l'enseignant-coordonateur. Ce numéro devra figurer sur toute production présentée au concours.

### **Article 3 – Contenu de l'épreuve**

**Il s'agit de créer une scène de théâtre, sous la forme d'un dialogue entre deux personnages, où vous montrerez que vous promouvez les valeurs de l'Europe et de la Francophonie.**

Votre scène de théâtre :

- évoquera une ou plusieurs des valeurs suivantes de l'Europe et de la Francophonie : la paix, la tolérance, la lutte contre le racisme, la solidarité, l'égalité, la justice ;
- sera présentée entièrement en français ;
- représentera obligatoirement un dialogue entre deux personnages, entre lesquels la parole sera répartie de la manière la plus équitable possible ;
- sera présentée obligatoirement sous un double format :
  - un film de votre scène de théâtre, d'une durée comprise
    - entre 3 minutes et 3 minutes 30 secondes pour le **lycée** et
    - entre 2 minutes et 2 minutes 30 secondes pour le **collège**.
  - une transcription écrite de votre scène de théâtre, fournie sous forme de document imprimé.

*Attention : toute production qui ne respectera pas un ou plusieurs des critères ci-dessus sera éliminée.*

Les groupes candidats feront parvenir à l'Institut français de Chypre le film de leur scène de théâtre et la transcription papier du dialogue.

Les films pourront être présentés sur clé USB ou DVD en format .mpg ou .avi et devront être accompagnés de leur transcription papier. Ils pourront être envoyés par courrier ou déposés à l'Institut français de Chypre (59 Strovolos avenue, 2018 Nicosie, du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 14h) jusqu'au **jeudi 31 janvier 2019 à 15h**.

*Attention : Ces deux documents devront chacun porter le numéro d'inscription attribué au groupe. Le nom de l'établissement, de l'enseignant ou des élèves candidats ne doit figurer sur aucune production.*

#### **Article 4 – Sélection des finalistes**

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- pertinence du traitement du thème,
- originalité de la mise en scène,
- qualité de l'interprétation des rôles,
- maîtrise et précision de la langue,
- qualité de l'oral : clarté de l'articulation et de la prononciation, fluidité du débit, expressivité des intonations.

Le jury sélectionnera les 12 meilleures productions (6 collèges et 6 lycées/écoles techniques) qui participeront à l'épreuve finale.

La liste des groupes sélectionnés pour l'épreuve finale sera rendue publique le **mardi 26 février 2019**.

#### **Article 5 – Épreuve finale**

L'épreuve finale, **évaluée à l'aide des critères évoqués ci-dessus**, aura lieu le **mercredi 13 mars 2019 dans l'après-midi à Kasteliotissa**, à Nicosie.

Chaque groupe finaliste expliquera en français ses choix de valeur(s), d'écriture et de mise en scène par rapport au thème et jouera sa scène de théâtre devant le jury.

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- Pour l'explication des choix de valeur(s), d'écriture et de mise en scène :
  - qualité de la langue orale,
  - pertinence et clarté des explications.
- Pour la représentation de la scène de théâtre :
  - originalité de la mise en scène,
  - qualité de l'interprétation des rôles,
  - maîtrise et précision de la langue,
  - qualité de l'oral : clarté de l'articulation et de la prononciation, fluidité du débit, expressivité des intonations.

#### **Article 6 – Remise des prix**

À l'issue de la délibération, le jury décernera trois prix pour le collège et trois prix pour le lycée.

Les trois groupes lauréats de la catégorie *collèges* et les trois groupes lauréats de la catégorie *lycées/écoles techniques* seront invités à une cérémonie de remise des prix où la prestation de chaque groupe sera répétée en présence du public.

**La cérémonie aura lieu le mercredi 20 mars 2019 dans l'après-midi à Kasteliotissa, à Nicosie.**

### **Catégorie collèges**

Le premier prix de la catégorie *collèges*, offert par l'Institut français de Chypre, sera un voyage en France pendant la première semaine de juillet 2019, pour le groupe lauréat et son accompagnateur (enseignant lauréat).

### **Catégorie lycées/écoles techniques**

Le premier prix de la catégorie *lycées/écoles techniques* sera le suivant :  
Participation des deux lauréats au programme EUROSCOLA (les dates du séjour seront précisées ultérieurement). L'enseignant lauréat ne sera pas accompagnateur.

Pour avoir le droit de participer au programme EUROSCOLA, les candidats :

- doivent avoir au moins 15 ans le jour du départ,
- ne doivent jamais avoir participé à une mission EUROSCOLA à Strasbourg.

Les enseignants doivent informer les élèves candidats (catégorie *lycées / écoles techniques*) des conditions présentées ci-dessus avant l'inscription au concours. Par ailleurs, aucun lauréat ne pourra être remplacé par un autre élève en cas d'indisponibilité.

### **N.B. Synthèse du calendrier :**

- **Lundi 10 décembre 2018 à 15h** : date limite d'inscription en ligne
- **Jeudi 20 décembre 2018 à 15h** : date limite de réception de la version papier de l'inscription à l'Inspectorat de français
- **Jeudi 31 janvier 2019 à 15h** : date limite de dépôt des productions à l'Institut français de Chypre
- **Mardi 26 février 2019** : publication de la liste des douze groupes finalistes
- **Mercredi 13 mars 2019** : épreuve finale
- **Mercredi 20 mars 2019** : remise des prix

Pour toute question, veuillez contacter l'Inspectorat de français : tél. 22800766 / 22809575